



Subvention Anil Kapoor de recherche sur le cancer du rein

RÈGLEMENTS POUR 2025-2026

Généralités

La Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada (FBAUC) a conclu une entente de collaboration avec le Réseau canadien de recherche sur le cancer du rein (RCRCR) et Cancer du rein Canada (CRC) afin d'apporter un soutien financier à la recherche sur le cancer du rein au Canada.

Dates importantes

Date limite de dépôt des candidatures : 15 décembre 2025

Date provisoire de notification des finalistes : 15 janvier 2026 (cette date pourrait être modifiée)

Date provisoire de présentation des finalistes : congrès du RCRCR du 5 février 2026 – 7 février 2026.

Soumission des rapports d'étape au RCRCR : 6 mois, 1 an et 1 an après la subvention.

Soumission des candidatures

Toutes les candidatures doivent être soumises par voie électronique par le site Web de la FBAUC (www.cuasf.org).

Un courriel de confirmation vous sera envoyé après réception de votre candidature. Les trois finalistes seront avisé·e·s à la fin de janvier 2026.

Les finalistes doivent être disponibles pour présenter leur proposition de recherche lors du congrès du RCRCR, du **5 février 2026 – 7 février 2026 à Toronto (Ont.)**. Les candidat·e·s doivent aussi accepter que la séance soit enregistrée et mise en ligne pour visionnement à la demande.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour préparer ou soumettre votre demande de subvention, veuillez écrire à Marfisa.defrancesco@cua.org

Objectifs et portée

L'objectif de la **Subvention Anil Kapoor de recherche sur le cancer du rein** est de soutenir les projets de recherche évalués par les pairs faisant la promotion de l'excellence dans la recherche sur le cancer du rein.

Le Comité d'évaluation sélectionne les trois meilleures propositions, et les candidat·e·s sont invité·e·s à faire une présentation en direct lors du Congrès 2026 du RCRCR, qui aura lieu du 5 février 2026 – 7 février 2026, à Toronto (Ontario).

Chacun·e des trois candidat·e·s retenu·e·s fera une présentation de 20 minutes, suivie de 5 minutes de questions et réponses par candidat·e. Après les présentations, le Comité d'évaluation délibère et classe les présentations par ordre de qualité. Après la première conférence, les juges annoncent le ou la lauréat·e.

Des subventions seront attribuées au candidat retenu. On prévoit que deux subventions seront accordées, l'une de 100 000 \$ et l'autre de 50 000 \$ pour une durée d'un an. (50 000 \$ de CUASF et 100 000 \$ du Warren Y. Soper Kidney Cancer Research Grant par l'intermédiaire de Kidney Cancer Canada.)

Le financement sera versé sur une période de 12 mois.

Admissibilité

La FBAUC recevra et traitera les propositions soumises. La subvention sera attribuée en fonction des critères suivants :

- Cette subvention de recherche est destinée à soutenir un·e membre du corps enseignant ou un·e stagiaire au Canada.
- Le ou la superviseur·euse doit être un·e membre actif·ve du RCRCR et/ou de l'AUC.
- Le ou la lauréat·e accepte de fournir un rapport d'étape, y compris un plan de publication, au RCRCR pour la diffusion des résultats de l'étude.
- La préférence peut être accordée aux personnes qui reçoivent une subvention pour la première fois.

Propositions de recherche admissibles

Les propositions doivent porter sur la recherche sur le cancer du rein. Les projets de recherche en science fondamentale et de recherche clinique seront acceptés. La préférence peut être accordée aux chercheur·euse·s débutant·e·s et aux nouveaux projets/projets pilotes qui n'ont pas été financés auparavant.

L'étude doit être achevée dans les 12 mois suivant l'obtention du financement; les renouvellements ne seront pas pris en considération. La demande proposée doit être un projet « autonome ».

Propositions de recherche non admissibles

Les types de propositions suivantes ne sont pas admissibles :

- Les propositions de projets financés de manière adéquate par une autre source, y compris des commandites des gouvernements ou de l'industrie, ne seront pas admissibles, à moins que le ou la candidat·e ne montre que ce financement d'une

autre source est destiné à une partie du projet global qui est distincte de la partie à laquelle la proposition se rapporte.

- Les propositions portant sur la mise au point de produits pharmaceutiques (y compris les études sur des indications non approuvées des médicaments) et/ou la comparaison de produits ou la promotion de produits ne seront pas prises en considération.

Critères d'évaluation

Les demandes de **Subvention Anil Kapoor de recherche sur le cancer du rein** seront examinées et approuvées par des membres nommé·e·s de la FBAUC chargé·e·s de l'examen des demandes. Les propositions de recherche seront évaluées sur la base des critères suivants :

1. Mérite scientifique :
 - a. Bien-fondé
 - b. Originalité
2. Méthodologie
3. Répercussions
 - a. Contribution à l'avancement des connaissances scientifiques sur le cancer du rein
 - b. Pertinence clinique ou valeur clinique potentielle et applicabilité
4. Faisabilité
 - a. Faisabilité du plan de l'étude, de la méthodologie et des analyses
 - b. Puissance statistique et taille d'échantillon adéquates
 - c. Échéancier proposé
5. Budget
6. Compétences et expérience du/de la candidat·e et de l'équipe de soutien
7. Soutien et ressources offerts par l'établissement

ÉCHELLE DE COTATION

Les demandes seront cotées sur une échelle de 1 à 10, en fonction des critères suivants :

- Sujet d'étude conforme aux priorités de la subvention
- Synopsis de la proposition (importance de la question de recherche)
- Objectifs/hypothèses
- Mise en contexte
- Plan de l'étude et méthodologie (faisabilité)
- Chercheur·euse/environnement/superviseur·euse/infrastructure
- Principaux points forts de la proposition
- Principales faiblesses de la proposition

Lignes directrices pour la présentation de la demande

Vous trouverez ci-dessous des suggestions pour la préparation de la proposition de recherche.

La proposition de recherche ne doit pas dépasser **5 pages en Times New Roman à 12 points** (sans compter le formulaire de demande, les références, les figures et les documents à l'appui). Ne pas utiliser de police de caractères condensée/étroite. Une police plus petite dans les tableaux, les diagrammes, les figures et les graphiques est acceptable, à condition que le texte soit lisible lorsque la page est visualisée à 100 %. Utiliser au minimum un interligne simple. Ne pas utiliser d'interligne étroit.

Utiliser une marge de 2 cm (3/4 de pouce) — au minimum — tout autour de la page.

Les rubriques proposées comprennent :

- 1) Objectif(s)
- 2) Résumé vulgarisé (250 mots maximum)
- 3) Brève revue de la littérature et mise en contexte
- 4) Hypothèse(s)
- 5) Plan de l'étude et méthodologie
- 6) Analyse des données
- 7) Budget proposé
- 8) Énoncé d'impact global/résumé

En outre, la demande doit être accompagnée des documents à l'appui suivants :

- 1) La preuve de l'approbation du comité d'éthique approprié ou la demande d'approbation doit être jointe aux formulaires de consentement si des sujets humains participent à l'étude.
- 2) Une lettre de soutien et d'engagement du chef du département ou de la division indiquant le niveau de soutien de l'établissement et de l'université.
- 3) Curriculum vitae actuel du/de la candidat·e et du/de la superviseur·euse.

Obligations du ou de la lauréat·e

- 1) Présentation des résultats de son projet de recherche lors d'un futur forum du RCRCR (qui sera soutenu financièrement) ainsi que lors d'autres congrès nationaux et soumission de ses travaux pour publication dans des revues à comité de lecture.
- 2) Reconnaissance du soutien du RCRCR-CRC-FBAUC dans toutes les présentations et publications.
- 3) Soumission d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final à des dates déterminées au moment de l'attribution de la subvention.
- 4) Soumettre une copie de toute publication au chef de projet du RCRCR.

Considérations financières

Le montant de chaque subvention doit couvrir les coûts directs (coûts de la main-d'œuvre et de l'étude), les frais généraux de l'établissement (le cas échéant), les coûts des médicaments de l'étude (le cas échéant) et les coûts indirects (publication, frais de licence de logiciel et frais du CER). Chaque paiement sera effectué en plusieurs tranches en fonction des étapes, avec un maximum de 50 % du financement versé au début du projet. On s'attend à ce que les établissements renoncent aux frais généraux qui pourraient s'appliquer à la recherche financée par l'industrie.

Demandes de renseignements

Envoyez vos demandes de renseignements à :

Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada

Girish Kulkarni, président, Conseil scientifique

a/s de M^{me} Marfisa Defrancesco

marfisa.defrancesco@cua.org

Tél. : 514-395-0376, poste 29